

# Enregistrement du temps de travail

## Règles et bonnes pratiques



Vendredi 15 juin 2018 • Genève

PETIT-DÉJEUNER  
CONFÉRENCE

L'art. 46 de la loi sur le travail (LTr) oblige l'employeur à tenir à la disposition des autorités d'exécution et de surveillance les registres ou autres pièces contenant notamment l'horaire et de la durée du travail quotidien et hebdomadaire. Le 1<sup>er</sup> janvier 2016 sont entrées en vigueur deux nouvelles exceptions à l'enregistrement systématique de la durée du travail. Ces nouvelles dispositions permettent de convenir, dans des conditions clairement définies, des dérogations à l'obligation d'enregistrer de manière détaillée la durée du travail.

Deux ans après l'entrée en vigueur de ces dispositions, une rétrospective s'impose. Quelles sont les pratiques locales ? Quelles sont les sanctions ? Après un rappel des obligations légales, la situation actuelle à Genève sera présentée.

### Programme

**08h30 - 08h40** : Accueil des participants.

**08h40 - 08h45** : Mot de bienvenue.

> M. Romain DURIEZ • Directeur • CCI France Suisse

**08h45 - 09h30** : Enregistrement du temps de travail, Règles et bonnes pratiques.

> M<sup>e</sup> Paul MICHEL • Avocat • Eversheds Sutherland



Paul Michel conseille en droit du travail, immigration et droit des sociétés. Avant de rejoindre Eversheds Sutherland, il a acquis de l'expérience en droit commercial au sein d'une Etude internationale dont les bureaux sont basés à Genève et à Paris. Il a également été greffier auprès du Tribunal des prud'hommes à Genève. Son activité comprend aussi les poursuites pour dettes et faillites. De plus, il accompagne régulièrement des opérations de fusions et acquisitions transfrontalières ainsi que des accords connexes (cessions d'actifs, cessions d'actions, opérations de refinancement, conventions d'actionnaires). Il aide à procéder à l'enregistrement de filiales suisses et d'entités spécialisées. Il enseigne également le droit du travail et de l'immigration à la Fédération des entreprises romandes (FER).

**09h30 - 09h55** : Questions/réponses.

**09h55 - 10h00** : Présentation de Time To Do !

> M. Vincent FAYSSE • Directeur TEAM PARTNERS Suisse SA

**10h00 - 10h30** : Petit-déjeuner réseautage.

#### Informations :

- Vendredi 15 juin 2018 de 08h30 à 10h30
- [Multiburo, Rue de la Cité 1, 1204 Genève](#)
- Délai d'inscription : Mercredi 13 juin 2018
- Gratuit (sur inscription uniquement - nombre de places limité)

[INSCRIPTION EN LIGNE](#)

Contact : Pierre-Marie Durecu | [pmdurecu@ccifs.ch](mailto:pmdurecu@ccifs.ch) | +41 22 849 05 71